

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOUT 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 41/2033 :

Vote de subvention exceptionnelle pour l'ASCDTS (Association Sportive et Culturelle de Terre Sainte)

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line), TEVANEE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE), VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), POTIN Philippe (par M. Olivier NARIA), ROUVRAIS Simone (par Mme Anne Marie PAPY), DAFFON Amédée Albert (par Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M. DIJOUX Stéphano).

ABSENTS :

MM. RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



David LORION

Adresse de l'architecte : 97201 Saint-Pierre, 5011-2033-DE
Date de l'architecte : 20/09/2025
Date de l'architecte : 01/09/2025

Affaire n°41/2033 : Vote de subvention exceptionnelle pour l'ASCDTS (Association Sportive et Culturelle de Terre Sainte).

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'organisation d'événements sportifs est un axe de communication et de promotion pour la Ville.

Dans ce cadre, l'Association Sportive et Culturelle de Terre Sainte, a sollicité financièrement la Collectivité pour la tenue du Gala de Kick Boxing, intitulé RUN FIGHT TROPHY IV,

Cet événement est l'occasion pour les pratiquants du Département et plus particulièrement ceux de Saint-Pierre, de se confronter aux meilleurs athlètes locaux et pour deux d'entre eux un combat de prestige.

Le gala se déroulera le 13 décembre 2025 au Gymnase Nelson Mandela. Au cours de cette soirée deux ceintures seront décernées à savoir : Une ceinture Européenne et une Mondiale.

Ainsi prendront part à cet évènement :

- MADAGASCAR
- FRANCE
- MAURICE
- ZONE EUROPE

Au regard du dossier et de la couverture médiatique liés à l'évènement, il y a lieu de soutenir la manifestation en accordant à l'Association Sportive et Culturelle de Terre Sainte une aide financière de 10 000 €

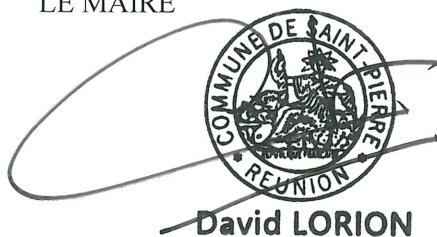
Compte tenu que la manifestation se déroulera au gymnase Nelson Mandela, il y a lieu de mettre à disposition l'équipement par convention d'occupation temporaire et de proposer également le soutien de la Commune, par une mise à disposition d'une logistique (Tables, bancs, chapiteaux, barrières, coffrets électriques, plantes vertes)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **De VOTER, une subvention de 10 000 € à l'Association Sportive et Culturelle de Terre-Sainte**
- **De DIRE que les crédits sont inscrits sur la ligne budgétaire : 028 65748 24 RE25000054**
- **D'APPROUVER, la convention d'occupation temporaire précaire et révocable du domaine public à titre gratuit**
- **De L'AUTORISER lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250826-41-2033-DE
Date de télétransmission : 01/09/2025
Date de réception préfecture : 01/09/2025